

Q. Vous ne pouvez jurer, Sir Hector, que lors de l'entrevue, après la lettre du 21 octobre, M. Starrs n'avait pas sur lui un chèque accepté, sur la banque d'Ottawa? —R. Je n'ai pas dit "non"; il pouvait avoir ce chèque, mais il ne me l'a pas passé.

Q. Vous avez dit que la lettre que vous avez écrite à Starrs et O'Hanly leur demandant s'ils pouvaient fortifier leur position financière a été écrite le 7 octobre? —R. Oui.

Q. Vous avez déclaré que vous avez eu une entrevue avec M. Starrs et que vous lui avez alors montré le rapport de M. Perley sur les huit soumissions qui avaient été faites pour ces travaux?—R. Oui.

Q. A quelle date a eu lieu cette entrevue préparée par votre lettre du 7 octobre? —R. Cette lettre du 7 octobre est celle dans laquelle je lui donnais trois ou quatre jours pour réfléchir. Cette entrevue a eu lieu avant cela.

Q. Vous rappelez-vous la date du rapport de M. Perley sur ces soumissions?—R. Son rapport est daté du 29 septembre.

Q. L'entrevue, au cours de laquelle vous dites que vous avez montré le rapport à M. Starrs a eu lieu entre le 29 septembre et le 7 octobre?—R. Oui.

Q. A part cette entrevue avec M. Starrs, en avez-vous eu une autre entre ces dates au cours de laquelle vous lui avez montré le rapport de M. Perley?—R. Non.

Q. Alors votre témoignage dans lequel vous avez référé à l'entrevue que vous avez eue avec Starrs comporte que la discussion de la valeur de sa soumission a eu lieu plus tard?—R. Oui, plus tard.

*Par M. Davies :*

Q. J'étais sous l'impression que vous aviez admis que votre entrevue avec M. Starrs avait eu lieu après que vous lui aviez écrit de venir vous voir?—R. Il s'agit ici d'une autre entrevue, mais l'entrevue au cours de laquelle je lui ai montré et lu le rapport à laquelle M. Perley a assisté, a eu lieu entre le 29 septembre et le 7 octobre.

Q. Maintenant, je veux en venir tout droit au point. M. Starrs jure qu'après avoir fait sa seconde soumission "Sir Hector me fit mander et je me rendis à son bureau." C'était le 21. Avez-vous oui ou non mandé M. Starrs après que la seconde soumission eût été faite?—R. Oui.

Q. Il y a ici une lettre de votre secrétaire, bien et dûment imprimée à la page 90, de la preuve, écrite par votre secrétaire, et datée du 21 octobre, l'invitant à venir vous rencontrer?—R. Oui, au ministère.

Q. S'est-il rendu au bureau sur cette invitation?—R. Oui.

Q. C'est entre le 21 et le 24 qu'il est allé vous rencontrer?—R. J'ai déjà répondu à cela. C'est la seconde entrevue.

Q. Je ne vous ai questionné qu'au sujet de la seconde entrevue. M. Starrs dit : "Sir Hector me fit demander, et je me rendis chez lui." Ceci se rapporte au retrait de la seconde soumission?—R. Pas le retrait. Il avait fait sa soumission. M. Perley avait fait rapport sur cette soumission disant qu'il l'a croyait trop basse, et qu'il voulait la mettre de côté. Vous pouvez lire son rapport. Je ne partageais pas son avis et je n'ai pas cru devoir mettre cette soumission de côté.

Q. L'avez-vous vu après la lettre du 21 octobre?—R. Oui.

Q. Lui avez-vous tenu alors le langage qu'il vous attribue dans son témoignage? Cette conversation a-t-elle eu lieu?—R. Non.

Q. Lui avez-vous dit qu'il ne devait compter sur aucuns travaux supplémentaires? —R. Non.

Q. Qu'il fallait que l'ouvrage fut fait, et qu'en retranchant \$50,000 du montant total il ne resterait pas une somme suffisante pour compléter les travaux?—R. Non.

Q. Que lui avez-vous dit, lorsqu'il est allé vous rencontrer, sur votre invitation? —R. Je lui ai demandé s'il était prêt à signer le contrat ou non. J'avais fait mon rapport au conseil, et le conseil l'avait approuvé. J'avais attendu sa visite, pendant onze jours, et voyant qu'il ne venait pas, je lui fis écrire cette lettre du 21, l'invitant à venir me voir. J'avais attendu assez longtemps, et je voulais savoir s'il prendrait le contrat ou non, et le 24, il m'écrivit la lettre en question.